



## À partir du 1er octobre 2018, tous les marchés publics de France de plus de 25 000 € HT seront entièrement dématérialisés

Cela signifie :

- La mise à disposition des documents de la consultation par voie électronique,
- L'obligation de déposer une offre électronique (les dépôts papiers ne seront plus autorisés),
- Des échanges (questions, négociations, rejet, attribution) uniquement par voie électronique, via le profil acheteur (plateforme de dématérialisation),
- Signer électroniquement le marché.

### Quelques conseils pour les entreprises :

- Me familiariser d'ores et déjà à l'utilisation du profil d'acheteur,
- Tester le dépôt des plis sur les profils d'acheteurs afin de voir si l'ordinateur est bien configuré,
- Anticiper l'acquisition d'un certificat de signature électronique (cela peut prendre entre 15 et 30 jours),
- Installer le certificat sur mon ordinateur.

Pour cela, trois actions sont à mener :

### **N'ATTENDEZ PAS LE 1er OCTOBRE POUR REPONDRE EN LIGNE**

Vous pouvez dès à présent répondre en ligne aux marchés publics de Grand Chambéry. Essayez-vous à ce procédé dès aujourd'hui, n'attendez pas de n'avoir plus le choix. Chaque plateforme de marchés a ses propres modalités de réponse en ligne : lisez bien les spécificités techniques du site ainsi que le règlement de la consultation. Ne répondez pas au dernier moment : un problème informatique peut toujours arriver !

### **PROCUREZ-VOUS UN CERTIFICAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE**

Le certificat de signature électronique sera exigé pour signer le marché en ligne si vous êtes attributaire du marché. Dans ce cas, sans certificat, en octobre prochain, impossible de remporter un marché ! Si vous ignorez comment vous procurer un certificat de signature électronique, rendez-vous sur : [www.lsti-certification.fr/index.php/fr/services/certificat-electronique](http://www.lsti-certification.fr/index.php/fr/services/certificat-electronique).

### **ADOPTER DES A PRESENT DE BONNES PRATIQUES SUR LE NUMERIQUE**

Formez vos employés à l'utilisation des outils numériques. Indiquez dans votre réponse au marché une adresse e-mail de contact partagée par plusieurs personnes dans l'entreprise. Grand Chambéry ne vous enverra plus de courriers sous forme papier, ne ratez pas un e-mail important. Pour répondre, utilisez un format de fichiers courant et largement disponible et respectant les prescriptions de l'acheteur figurant dans le règlement de consultation.

### Avantages de la dématérialisation :

Réduction des délais : la transmission dématérialisée est beaucoup plus rapide (il n'y aura plus de délai d'acheminements postaux).

Réduction des coûts : suppression des frais d'envoi (frais de déplacement, d'envoi, de courrier) et des frais de reprographie.

Réduction de la masse des documents : baisse de la consommation de papier et archivage simplifié.

Sécurisation des échanges : tous les échanges seront tracés et horodatés.

**GRAND CHAMBERY**

**DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES ASSURANCES**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 26 61 27 - [grandchambery.fr](http://grandchambery.fr) -  @GrandChambery - [cmag-agglo.fr](http://cmag-agglo.fr)